

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00638

Numéro SIREN : 441 904 059

Nom ou dénomination : A.VINCART ORTHOPEDIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt 17727

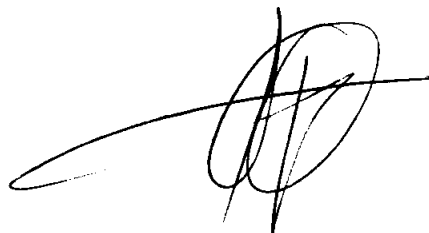
2023 5017727

AQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

A.VINCART ORTHOPEDIE

Plaquette



149 rue du 11 Novembre
BP 30215
59503 DOUAI Cedex

9 rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE

9 rue du Champ de Mars
BP 209
62304 LENS Cedex

Tél : 03.27.08.02.40 - Courriel : expertise@aequitas.fr

A.V

Plaquette 31/12/2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
1.4	Bilan actif (détail)	8
1.5	Bilan passif (détail)	10
1.6	Compte de résultat (détail)	11
2	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	13
2.1	2031 Impôt sur le revenu	14
2.2	2031 bis	16
2.3	2050 Bilan actif	17
2.4	2051 Bilan passif	18
2.5	2052 Compte de résultat	19
2.6	2053 Compte de résultat (suite)	20
2.7	2054 Immobilisations	22
2.8	2055 Amortissements	23
2.9	2056 Provisions inscrites au bilan	24
2.10	2057 Etat des créances et dettes	25
2.11	2058-A Détermination résultat fisc.	26
2.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	27
2.13	Provisions non déductibles	28
2.14	2058-C Affectation du résultat	29
2.15	2059-A Détermin. plus moins-values	30
2.16	2059-B Affectation plus values C/T	32
2.17	2059-C Suivi des moins values L/T	33
2.18	2059-D Affectation plus values L/T	34
2.19	2059-E Détermination VA produite	35
2.20	2059-F Capital social	36
2.21	2059-G Filiales	37
2.22	Détail des charges constatées d'avance	38
2.23	1330 CVAE	39

A.VINCART ORTHOPEDIE

31/12/2022

Comptes annuels

Certifié conforme à l'original

Bilan actif 31/12/2022

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	1 406	1 406		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	1 406	1 406		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	20 355	18 221	2 134	3 047
	Inst. techniques, mat. out. industriels	39 379	32 086	7 292	8 455
	Autres immobilisations corporelles	14 254	10 936	3 317	2 135
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	73 988	61 244	12 744	13 638
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
Créances rattachées à des participations	45		45	45	
Titres immob. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	176		176	176	
TOTAL	221		221	221	
Total de l'actif immobilisé		75 616	62 650	12 965	13 859
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements	3 201		3 201	4 309
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	27 167		27 167	29 835
	TOTAL	30 368		30 368	34 145
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	2 236		2 236	3 784
	Autres créances	359		359	290
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	2 596		2 596	4 074	
Liens					
Valeurs mobilières de placement	79		79	79	
(dont actions propres :)					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	59 235		59 235	78 358	
TOTAL	59 314		59 314	78 437	
Charges constatées d'avance		400		400	360
Total de l'actif circulant		92 680		92 680	117 017
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		168 297	62 650	105 646	130 877
Renvois :					221
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

Bilan actif (détail) 31/12/2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Clients et comptes rattachés	2 236,43	3 784,13	-1 547,70	-40.9
41110000 CLIENTS	2 236,43	3 784,13	-1 547,70	-40.9
Autres créances	359,88	290,25	69,63	23.99
44566100 TVA DEDUCT.S/ABS	0,00	288,67	-288,67	-100
44571140 TVA collectée 20% Encaissements	30,85	0,00	30,85	NS
44571150 TVA collectée 5,5% Encaissements	0,00	1,58	-1,58	-100
44586000 TVA S/FACT.NON PARVENUES	329,03	0,00	329,03	NS
Total Créances	2 596,31	4 074,38	-1 478,07	-36.28
Valeurs mobilières de placement	79,00	79,00	0,00	
50100000 PARTS B CMNE	49,00	49,00	0,00	
50110000 PARTS A CMNE	30,00	30,00	0,00	
Disponibilités	59 235,97	78 358,58	-19 122,61	-24.4
51200000 CREDIT MUTUEL	56 060,86	78 120,90	-22 060,04	-28.24
53100000 CAISSE	3 175,11	237,68	2 937,43	NS
Total Divers	59 214,97	78 437,58	-19 122,61	-24.38
Charges constatées d'avance	400,65	360,49	40,16	11.14
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	400,65	360,49	40,16	11.14
Total Actif circulant	92 680,60	117 017,53	-24 336,93	-20.8
TOTAL ACTIF	105 646,21	130 877,07	-25 230,86	-19.28

Bilan passif (détail) 31/12/2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Bilan)

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Capital	8 000,00	8 000,00	0,00	
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	8 000,00	8 000,00	0,00	
Réserve légale	800,00	800,00	0,00	
10611000 RESERVE LEGALE	800,00	800,00	0,00	
Autres réserves	5 842,73	5 842,73	0,00	
10680000 AUTRES RESERVES	5 842,73	5 842,73	0,00	
Report à nouveau	-8 961,90	-5 227,24	-3 734,66	71.45
11900000 REPORT A NOUVEAU (Solde débiteur)	-8 961,90	-5 227,24	-3 734,66	71.45
Résultat de l'exercice	8 462,42	-3 734,66	12 197,08	-326.59
Résultat de l'exercice	8 462,42	-3 734,66	12 197,08	-326.59
Capitaux propres	14 143,25	5 680,83	8 462,42	148.96
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit	58 037,21	90 963,87	-32 926,66	-36.2
16415000 EMPRUNT INVESTISSEMENT 27K€	4 592,44	8 498,98	-3 906,54	-45.96
16417000 emprunt cmne 40K€ 0272320757211	1 142,08	14 707,87	-13 565,79	-92.23
16418000 EMPRUNT 78K€	52 302,69	67 757,02	-15 454,33	-22.81
Emprunts et dettes assimilées	58 037,21	90 963,87	-32 926,66	-36.2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 533,65	15 347,59	8 186,06	53.34
40110000 FOURNISSEURS	21 274,41	15 347,59	5 926,82	38.62
40810000 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	2 259,24	0,00	2 259,24	NS
Dettes fiscales et sociales	9 932,10	18 884,78	-8 952,68	-47.41
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	8 209,00	17 672,00	-9 463,00	-53.55
44551000 TVA A DECAISSER	1 308,00	1 202,00	106,00	8.82
44566100 TVA DEDUCT.S/ABS	400,23	0,00	400,23	NS
44571140 TVA collectée 20% Encaissements	0,00	0,59	-0,59	-100
44571150 TVA collectée 5,5% Encaissements	3,60	0,00	3,60	NS
44571170 TVA collectée 10% Encaissements	11,27	10,19	1,08	10.6
Dettes	33 465,75	34 232,37	-766,62	-2.24
Dettes et produits constatés d'avance	91 502,96	125 196,24	-33 693,28	-26.91
Total du Passif	105 646,21	130 877,07	-25 230,86	-19.28

A.VINCART ORTHOPEDIE

31/12/2022

Déclaration et liasse fiscale

**IMPÔT SUR LE REVENU**
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le	01012022	Régime "simplifié d'imposition"	ou "réel normal"	X
et clos le	31122022	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA	
		Option pour le régime de la taxation au tonnage		

A IDENTIFICATION

Dénomination de l'entreprise : EURL A. VINCART ORTHOPEDIE	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 24 Avenue Robert Schuman	
59370 MONS EN BAROEUL	
44190405900017	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Fabrication de matériel médico-chirurgical
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 372 du 2033-B-SD)	154720	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①..... b		
revenus nets exonérés (a - b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
	Total c + d.....	
3. Total	154720	
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②	154720	
4bis. Résultat net de cession, concession ou sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés taxable au taux de 10 %		
4ter. Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI..... e		
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI..... f		
5. Plus-values		
taxées selon les règles prévues par les particuliers ③	à court terme et à long terme exonérées ④	à long terme imposable à 12,8 % ⑤
à long terme différée de 2 ans (Art. 39 quindecies I-1 du CGI) ⑥	dont plus-value à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI) ⑦bis	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies) ⑧ter

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ⑨ ☐
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐		
Exonération ou abattement pratique ⑩ ➔	sur les plus-values imposables à 12,8 %	sur le bénéfice professionnel	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W)			

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ● a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G). PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies) Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values PV nettes à long terme imposable à 12,8 %
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8. Régime des sociétés de personnes ●

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? X LOOP V4.57.0

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

A.v

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Examen de conformité fiscale

Prestataire de confiance :

CGA/OMGA ☒ Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et coordonnées du comptable

Nom et coordonnées du viseur conventionné

AEQUITAS 9 RUE DELESALLE 59110 LA MADELEINE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné 1 0 3 7 5 6 Identité du déclarant:

CENTRE WAGRAM 149 avenue Wagram 75017 PARIS

Lieu:

Date:

Qualité et nom du déclarant: -

Signature:

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

A.✓

EURL A. VINCART ORTHOPEDIE

2022

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Cf. Annexes "Personnes morales" et "Personnes physiques"

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2022

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD

Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.

Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée

Prix d'acquisition

Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelle soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location-gérance		
Membre non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12				
Adresse de l'entreprise : 24 Avenue Robert Schuman 59370 MONS EN BAROEUL		Durée de l'exercice précédent : 12				
Numéro SIRET : 4 4 1 9 0 4 0 5 9 0 0 0 1 7		Néant ☐				
		Exercice N clos le : 31/12/2012				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement AB	AC			
		Frais de développement CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	1406		
		Fonds commercial (I) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	18221	2134	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	32086	7292	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	10936	3317	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
			Autres participations CU	CV		
			Créances rattachées à des participations BB	BC		45
Autres titres immobilisés BD			BE			
Prêts BF	BG					
Autres immobilisations financières * BH	BI	176		176		
TOTAL (II) BJ		BK	62650	12965		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		3201	
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	27167	27167	
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) * BX	BY	2236	2236	
		Autres créances (3) BZ	CA	359	359	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	79	79
Disponibilités CF	CG		59235	59235		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI	400	400		
	TOTAL (III) CJ	CK	92680	92680		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	168297	62650	105646	
Renvois : (1) Dont dont au bilan :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
* Part de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A-V

Désignation de l'entreprise		EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		N°ant ☐		
				Exercice N 31122022		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8000...)			DA	8000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Reserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	5842	
	Report à nouveau			DH	-8961	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	8462	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	14143	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	58037	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	23533	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9932	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	91502		
Écarts de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	105646		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	51657
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **EURL A.VINCART ORTHOPEDIE**

Exercice N. clos le : **31122022**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	4058
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	4058
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

A.V

Designation de l'entreprise: EURL A.VINCART ORTHOPEDIE				31122022		Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Transferts à l'immobilisation pendant l'exercice de l'exercice ou venant d'une année en cours		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		DB		DD	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1406	KE		EF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KJ	
	Constructions	Sur sol propre	LI	20355	KL		KL	
		Sur sol d'autrui	MI		KN		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		MP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KS	39379	KI		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	1483	KW		KX
		Matériel de transport		KY		KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IB	10235	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LF		LI		LM	
	TOTAL III	IN	71453	LO		LP	2535	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		SM		ST
		Autres participations		8U	45	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	176	IU		IV	
TOTAL IV		IQ	221	IR		IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	73080	OH		2535	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisations, effets d'annulations, postérieurs à l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou amortissements, ventes ou liquidations d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		DT	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		IV		IW	1406	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		IX		IY		EZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	20355	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		II		MJ		MK	39379	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	1483	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MI	12771	MU	
	Emballages récupérables et divers		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NE	
	TOTAL III	IV		NG		NH	73988	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		MT		OW
		Autres participations		IO		OX		OY	45	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2I		2J	176	2G	
TOTAL IV		I3		NI		NJ	221	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	75616	OM	

Désignation de l'entreprise **EURL A.VINCART ORTHOPEDIE**

31122022

Neant ☐**CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RI			RI		RI		RI	
Autres immobilisations incorporelles	PE		1406	PF		PG		PH	1406
TOTAL I	RK		1406	RM		RN		RO	1406
Terrains	PI			PJ		PK		PL	
Constructions	PM		17307	PN	913	PO		PQ	18221
	PR			PS		PT		PU	
	PV			PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		30923	QA	1163	QB		QC	32086
Autres immobilisations corporelles	QD		940	QE	185	QF		QG	1125
	QH			QI		QJ		QK	
	QL		8643	QM	1167	QN		QO	9810
	QP			QR		QS		QT	
TOTAL II	QU		57814	QV	3429	QW		QX	61244
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN		59221	ØP	3429	ØQ		ØR	62650

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RI	RR	RS	RI	RI	RV			
Autres immob. incorp.	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RN	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques, mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL				NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à éaler			Z9	ZB
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.V

Désignation de l'entreprise		EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		31122022		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.V

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE				31122022		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	45	UM		UN	45				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	176	UV		UW	176				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	2236		2236						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	359		359					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	400		400						
	TOTAUX		VT	3218	VU	2996	VV	221			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	58037		18191		39845				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23533		23533						
Personnel et comptes rattachés		8C	8209		8209						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1723		1723						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	91502	VZ	51657		39845				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	27331	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052						

Designation de l'entreprise EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		Exercice N clos le 31/12/2021	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
		WA	8462
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB	135182
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WE	2642
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		WF	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WG	
Amendes et pénalités		WH	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *		WI	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)		WJ	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	
Moins-values nettes à long terme		WM	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		WO	
Régimes particuliers / impositions différées		WP	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WQ	8433
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		WR	154719
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *		WS	
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)		WT	
Plus-values nettes à long terme		WU	
Autres plus-values imposables au taux de 19 %		WV	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WW	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		WX	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		WY	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *		XZ	
Majoration d'amortissement *		XA	
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		XB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XC	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		XD	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		XE	0
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		XH	154719
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		XI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XJ	
RÉSULTAT FISCAL		XK	154719

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		31122022		Néant ☒ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis AL 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		ligne WI		ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

A.✓

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

Exercice N clos le : 31122022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
COT PERSONNELLES	2538		
CSG CRDS NON DEDUCTI	5895		
TOTAL WQ	8433	TOTAL XG	

FLV

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			– Autres réserves	ZD										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE										
					Autres répartitions	ZF										
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG										
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ								
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT								
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	679	XQ	7457							
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU								
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	2998							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES	844	ST	21251							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	31706							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	147							
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	1915							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	2062							
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	26026							
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	13621							
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *							ØB								
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS								
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%							
	– Numéro de centre agréé *					XP	1 0 3 7 5 6	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
								Si oui cocher 1 Sinon 0								
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

A.V

Désignation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

Neant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
TOTAL					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Court terme [9]	Long terme [10]			Plus-value taxable à 19 % (1) [11]
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : EUROL A. VINCART ORTHOPEDIE

		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (10)		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %					
		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

[illegible]

Désignation de l'entreprise : **EURL A. VINCART ORTHOPEDIE**Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6=2+3-4-5
	À 19%, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 17 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N 1					
N 2					
N 3					
N 4					
N 5					
N 6					
N 7					
N 8					
N 9					
N 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : EURL A.VINCART ORTHOPEDIE		Néant ☒					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)			
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.v

Désignation de l'entreprise: **EURL A.VINCART ORTHOPEDIE**

Exercice ouvert le: **01012022** et clos le: **31122022**

Néant ☐

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel (hors CVAE):

YP

Dont apprentis

YF

Dont handicapés

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RI

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	383477
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées à une activité normale et courante	OI	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OJ	
TOTAL 1	ON	383477

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles avant concours à sa formation	OI	
Subventions d'exploitation reçues	OJ	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT	
TOTAL 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	136724
Variation négative des stocks	OQ	3776
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	20638
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	161139

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	222337
---	----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	222337
---	----	--------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case

☐ EV

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne ON, ajusté à 12 mois)

☐ GX

Effectifs au sens de la CVAE *

☐ EY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

☐ HX

Période de référence

☐ GY

☐ GZ

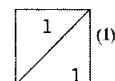
Date de cessation

☐ HR

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.

A.N

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 1 9 0 4 0 5 9 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

ADRESSE (voie) 24 Avenue Robert Schuman

CODE POSTAL 59370 VILLE MONS EN BAROEUL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique	VINCART	Prénom(s)	ARNAUD
Nom marital	VINC	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	59	Commune	LILLE
		Pays	FR		
Adresse :	N°	Voie	Rue ROGER SALENGRO		
	Code Postal	Commune	LILLE	Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-jetés en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A✓

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 4 1 9 0 4 0 5 9 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

ADRESSE (voie) 24 Avenue Robert Schuman

CODE POSTAL 59370

VILLE MONS EN BAROEUL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉCLARÉES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2022.

A.v

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

1 / 1

EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

31122022

[illegible]

AN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

EURL A.VINCART ORTHOPEDIE

Adresse

2 4 Avenue Robert Schuman

Code postal

5 9 3 7 0

Ville

MONS EN BAROEUL

SIRET	4	4	1	9	0	4	0	5	9	0	0	0	1	7							
Période référence	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2		3	1	/	1	2	/	2	0	2	2

Date de cessation

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE

A2 222337

Chiffre d'affaire de référence

A3 383477

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A.✓

4	4	1	9	0	4	0	5	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

--	--	--	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.



**RTHOPEDIE
VINCART**

24, Avenue Robert
SCHUMAN
59370 MONS-EN-BAROEUL
Tél : 03 20 33 12 06

PROCES VERBAL

Société A. VINCART ORTHOPEDIE

E.U.R.L. au capital de 8000 €

Siège social : 24 Av Robert Schuman 59370 MONS-EN-BAROEUL

RCS LILLE 441 904 059

Procès verbal de la décision ordinaire en date du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 20 heures.

L'associé unique et seul gérant de la société unipersonnelle à responsabilité limitée susnommée, en sa qualité de propriétaire de la totalité des 100 parts représentant le capital social de 8000 €, a pris la décision ordinaire suivante.

Ordre du jour

1/ Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2022.

2/ Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.

3/ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et affectation du résultat.

4/ Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'art.50 de la loi du 24 juillet 1966 et décision à cet égard.

Après lecture des différents rapports, les résolutions suivantes sont prises :

Première résolution

En tant qu'associé unique, j'approuve le rapport de gestion, le compte de résultat, le bilan, l'annexe relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans les comptes, qui font apparaître un bénéfice de 8462,42 euros.

Cette résolution est adoptée.

A. VINCART

Deuxième résolution

En tant qu'associé unique, je décide d'affecter le résultat au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice, il a passé les conventions suivantes relevant de l'article L.223-19 du code de commerce :

- **Rémunération de l'exploitant, soit 135182,34 €,**
- **Prise en charge par la société des cotisations prévoyances et retraites du gérant et du conjoint collaborateur dans le cadre de la loi madelin comme les années précédentes,**
- **Prise en charge par la société des cotisations sociales personnelles du gérant et du conjoint collaborateur, comme les années précédentes,**
- **Convention de compte courant d'associé non rémunéré.**

Lecture faite du rapport spécial relatif aux conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24 juillet 1966, j'approuve ledit rapport en ces termes et conclusions.

Cette résolution est adoptée.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30 minutes, après sign du présent procès verbal par l'associé unique.

A VINCENT

AVINCAIRT ORTHOPÉDIE -
S.A.R.L. au capital de 8 000 € -
RCS LILLE 441 604 059 -
TVA FR 94 441 604 059
APE 3319
Agréé S.S. N° 20882 -
IDENTIFIANT N° 69 2 60149

Orthopédiste - Orthésiste - Podologiste
diplômé de l'école d'orthopédie de Marseille



RTHOPEDIE VINCART

24, Avenue Robert SCHUMAN
59370 MONS-EN-BAROEUL
Tél / Fax : 03 20 33 12 06

Le : 15 mai 2023

RAPPORT DE GESTION DU 21ème EXERCICE

INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION COMPTABLE

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L' EXERCICE ECOULE

L'activité de la société est revenue à l'équivalent de l'année 2019 avant Covid.

SITUATION ECONOMIQUE

Augmentation du volume d'activité de 4% par rapport à celui de l'année 2019 avant Covid-19.

SITUATION FINANCIERE

Trésorerie positive.

Situation financière de l'entreprise est équilibrée.

Solvabilité à court terme satisfaisante.

PERSPECTIVES D' AVENIR

Objectif : Consolider et maintenir l'activité équivalent à 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT ET AUTRES RESERVES

La proposition retenue est l'affectation du bénéfice au compte report à nouveau pour 8462,42 €.

A.VINCART ORTHOPEDIE - S.A.R.L. au
capital de 8 000 €.
RCS LILLE 441 904 059 - TVA FR 94 441
904 059
APE 331B
AGREE S.S. N° 20862 - IDENTIFIANT N° 59
2 65149 1

A. VINCART



RTHOPEDIE VINCART

**24, Avenue Robert SCHUMAN
59370 MONS-EN-BAROEUL
Tél : 03 20 33 12 06**

Le : 15 mai 2023

RAPPORT SPECIAL

Pour mémoire,

**Si le compte courant associé est créancier, la société
remboursera M. VINCART Arnaud, gérant majoritaire
et associé unique, sans intérêts pour la société.**

**Pour mémoire, depuis le 17 janvier 2005, mon épouse, Nathalie
VINCART née FANELLI, est officiellement déclarée conjoint
collaborateur de la société A.VINCART ORTHOPEDIE.**

A. VINCART